Règlement Jeu-Concours « Orange Mega Ball Challenge »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société anonyme « Orange Communications Luxembourg» (ci-après la «Société Organisatrice»), établie et ayant son siège social au 8, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B93817, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Mega Ball Challenge » (ci-après le «jeu concours»).

Le jeu-concours aura lieu du 19 avril au 22 mai 2023 sur la plateforme « The Luxembourg Megaverse ».

Les participants seront invités à participer à un jeu en ligne consistant à réaliser et terminer un parcours avec une balle tout en évitant des obstacles. Une fois le défi terminé et la ligne d'arrivée franchie, les participants auront la possibilité d'accéder à un formulaire pour s'inscrire au tirage au sort. Le jeu-concours sera accessible au public 24h/24 et 7j/7 pendant la durée de celui-ci.

Ce règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce Jeu-Concours.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES

La participation au Jeu-Concours implique de la part du Joueur (ci-après le «Participant ») l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté l'ensemble du règlement avant tout accès au Jeu-Concours, et obligatoirement avant toute inscription pour participer à ce dernier.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu-Concours.

ARTICLE 3: CONDITION DE PARTICIPATION

« Orange Mega Ball Challenge » est un Jeu-Concours gratuit sans obligation d'achat qui est ouvert à toute personne physique participant à l'animation et répondant à l'ensemble des conditions décrites ci-dessous, à l'exception de toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent Jeu-Concours.

La participation au Jeu-Concours se fait exclusivement par participation au « Orange Mega Ball Challenge » disponible dans l'espace « Challenge » de The Luxembourg Megaverse. Toute participation au Jeu-Concours sous toute autre forme que celle proposée par la Société Organisatrice est exclue au regard des conditions de participation mentionnées ci-dessus.

Le participant devra véhiculer différentes informations lors de l'accès au formulaire afin de participer au tirage au sort, à savoir : prénom, nom, n° de mobile, email et nom de l'opérateur mobile.

Trois participations par personne sont autorisées. Pour ce faire, la participation au Jeu-Concours est limitée à un numéro de téléphone valide associé au nom et au prénom du participant. La participation au Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique de plus de 13 ans résidant au Luxembourg, en France ou en Belgique. Concernant les personnes âgées de moins de 18 ans, la participation au Jeu-Concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité. L'inscription au jeu du Participant n'est effective qu'au terme des étapes susmentionnées.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par email dans un délai d'une semaine après la fin du jeu.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU JEU CONCOURS

« Orange Mega Ball Challenge » est un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat. Le participant est invité à réaliser et à terminer un parcours avec une balle tout en évitant des obstacles. Une fois le défi terminé et la ligne d'arrivée franchie, le participant accède à un formulaire lui permettant de s'inscrire pour un tirage au sort.

ARTICLE 5 : DROITS D'AUTEUR ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

La base de données des participants et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le fichier sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 6 : DOTATION

Le Jeu-Concours permet aux participants de tenter de gagner par tirage au sort:

- 1 IPHONE 14 128 GB

Le Participant devra impérativement fournir ses coordonnées personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone et opérateur). Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du gain.

En effet, la participation au Jeu-Concours ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription au jeu concours.

En conséquence, les formulaires au Jeu-Concours incomplets, comportant des erreurs, contrefaits ou falsifiés ne seront pas pris en considération et le Participant ayant fait parvenir des informations incorrectes à travers le formulaire du Jeu-Concours sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Il est entendu que le Participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant au Participant utilisant de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide. En outre, toute personne âgée de moins de 18 ans doit compléter et valider le formulaire sous autorisation de son représentant légal. Il est rappelé que toute participation n'est pas synonyme de gain. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Les lots attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent liquide, ni à leur échange ou remplacement contre d'autres lots pour quelque cause que ce soit par la Société Organisatrice.

Il ne peut être attribué à une autre personne que le Participant bénéficiaire. Après vérification des conditions d'octroi du lot, le Participant bénéficiaire sera avisé par la Société Organisatrice par voie téléphonique et le lot devra être retiré au shop Orange situé 5 places d'Armes L-1136 Luxembourg.

Toutefois, si le lot annoncé ne peut être livré par la Société Organisatrice pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé. A cet égard, les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS/ARRET DU JEU-CONCOURS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu-Concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu-Concours conformément aux dispositions du règlement.

En cas de modification des conditions du Jeu-Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de sa durée, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

La Société Organisatrice et tout autre intervenant ne pourront être tenus pour responsables si en cas de force majeure, certaines modalités de ce jeu devaient être modifiées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient. Elle ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être interrompu, reporté ou annulé.

ARTICLE 8 : FRAUDES

Chacun des participants accepte que la Société Organisatrice puisse mettre fin au Jeu-Concours à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus concernant notamment les conditions d'accès au Jeu-Concours ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le Participant dans le cadre de sa modération a priori.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

En application de la loi, tout Participant dispose d'un droit d'accès aux données informatiques nominatives le concernant, d'un droit de modification et de rectification. Pour exercer ces droits, la personne physique devra envoyer une demande écrite digitale à Orange Communications Luxembourg S.A à l'adresse mail suivante : data.protection@orangeluxembourg.lu.

Les données seront conservées pendant 6 mois et seront supprimées suite à ces 6 mois.

Orange Communications Luxembourg S.A. n'est pas obligée de vérifier l'exactitude ou le caractère complet des données qui lui sont communiquées par le participant et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le Participant assume seul le préjudice causé par l'indication de données fausses, inexactes, périmées ou incomplètes.

Les coordonnées des participants pourront être reprises dans une base de données et sont le cas échéant destinées à être utilisées à des fins commerciales et publicitaires par la Société Organisatrice. Maitre du fichier : Orange Communications Luxembourg S.A., dont le siège est établi au 8 rue des Mérovingiens L-8070, Bertrange. Les participants ont un droit d'accès et un droit de rectification relatifs à ces données, et le cas échéant un droit d'opposition contre leur utilisation à des fins Marketing.

ARTICLE 10 : EXONÉRATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession.

ARTICLE 11: DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site internet de la Société Organisatrice. Une copie du règlement peut être obtenue sur simple demande écrite auprès de la Société Organisatrice.

ARTICLE 12. CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu-Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par écrit recommandé avec accusé de réception à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Orange Communications Luxembourg SA
Jeu-concours «Orange Mega Ball Challenge» / Barbara Fangille
8 rue des Mérovingiens
L-8070 Bertrange
Luxembourg

Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi des parties.